

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Site de Villiers-le-Bel

3, rue Louis Perrein
95400 Villiers-le-Bel

Téléphone 01 39 33 78 00

Télécopie 01 39 33 78 09

info.vlb@cma95.fr

*Bâtiment situé derrière l'Institut des
Métiers de l'Artisanat*

Transport en commun :

Gare RER Arnouville/Villiers-le-Bel
puis en Bus n°268, arrêt Louis Perrein



NOUVEAU

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL D'OISE SITE DE VILLIERS-LE-BEL



LES SERVICES PROPOSES

LE CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES permet aux entreprises de souscrire en un même lieu et sur un même document les **déclarations** auxquelles elles sont tenues par les lois et règlements dans les domaines juridiques, administratifs, sociaux, fiscaux et statistiques afférentes à leur création, à la modification de leur situation et à la cessation de leur activité.

LE SERVICE ECONOMIQUE

Les conseillers économiques des Métiers accompagnent l'artisan dans toutes les étapes de la vie de son entreprise pour :

- Favoriser la création et le développement d'une entreprise de qualité en étudiant son projet de financement.
- Mettre en relation cédants et repreneurs pour favoriser la transmission d'entreprises.
- Organiser la formation continue des artisans en proposant des stages : préparation à l'installation pour le créateur d'entreprise, mais aussi des formations complémentaires variées.
- Conseiller l'artisan pour la gestion courante de son activité et le montage des dossiers qui lui sont nécessaires.
- Assurer en permanence l'accueil et l'information sur l'administration du contrat d'apprentissage.

LE SERVICE APPRENTISSAGE

- Aide à la rédaction des **contrats** par téléphone ou par fax.
- Edite vos contrats à partir d'un projet de contrat.
- Propose une aide juridique sur les règles, le fonctionnement de l'apprentissage.
- Collecte la **taxe d'apprentissage** et assure un service d'assistance du calcul de la taxe.

VOTRE CREATION D'ENTREPRISE EN 4 ETAPES :

1 - La réunion d'information

Chaque lundi matin de 9 à 12 heures
Un conseiller économique vous informe sur les premières démarches à entreprendre et répond à vos questions (Participation gratuite).

2 - Le stage de préparation à l'installation

Chaque semaine du lundi au vendredi
Pendant cinq jours, un conseiller économique vous initie à la gestion d'entreprise avec l'assistance de partenaires (stage payant).

3 - La permanence du service économique

Des conseillers économiques se tiennent à votre disposition au sein de l'antenne ou au téléphone.
Ils assurent un suivi des entreprises.

4 - L'immatriculation

Des conseillers en formalités du CFE procèdent à l'enregistrement de votre entreprise.
Ils informeront l'ensemble des organismes concernés de votre existence.

HORAIRES D'OUVERTURE

**DU LUNDI AU VENDREDI de 9 H à 12 H 30
et de 13 H 30 à 17 H**

Centre de Formalités des Entreprises
Sur rendez-vous

Service économique

Réunion d'information : lundi de 9 heures à 12 heures
Permanence : lundi de 13 h 30 à 17 heures
Mercredi et vendredi de 9 heures à 17 heures

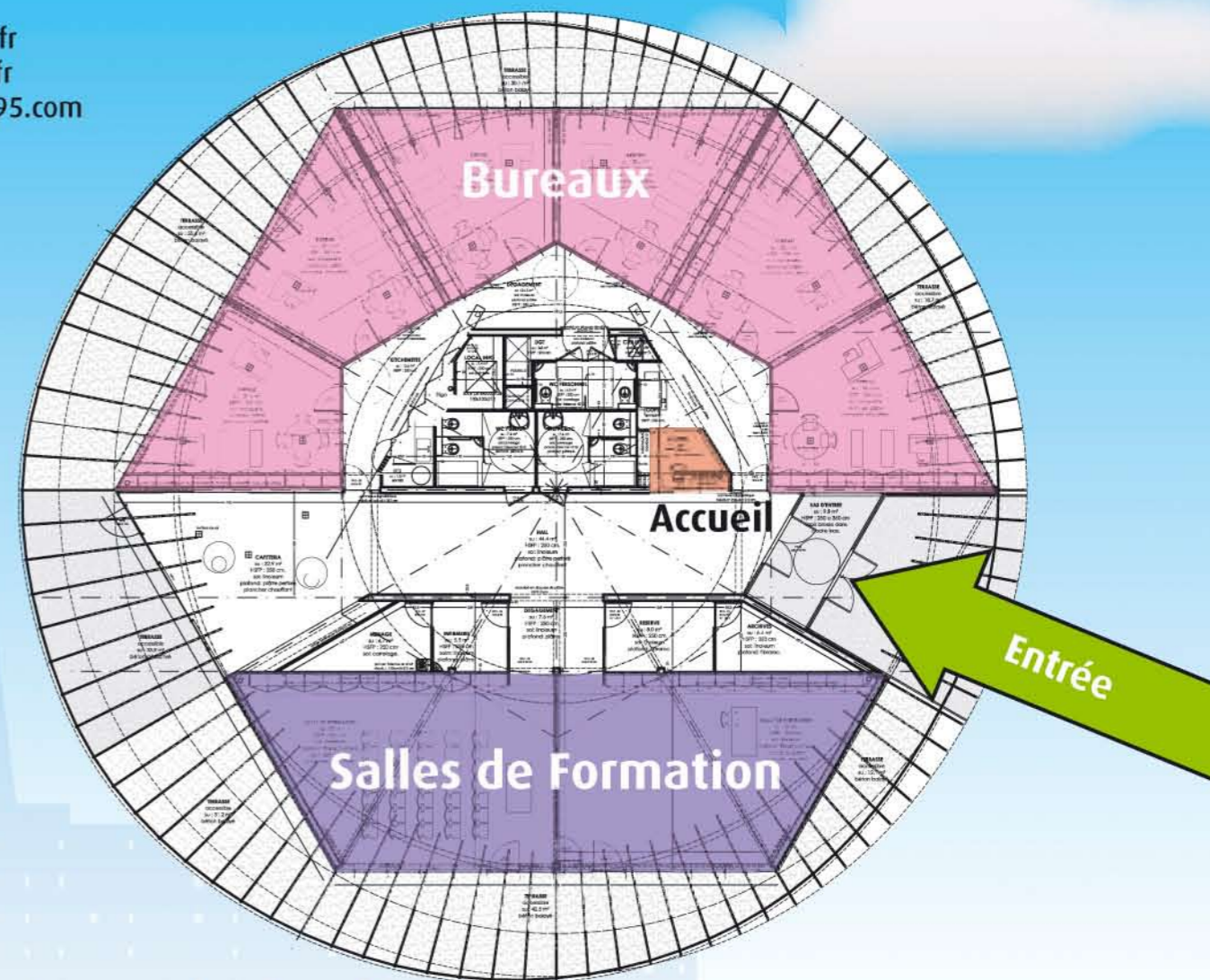
Service apprentissage

Avec ou sans rendez-vous

www.cma95.fr

www.ima95.fr

www.artisan95.com



Ont financé le projet :

Union Européenne FEDER Conseil général du Val d'Oise Ville de Villiers-le-Bel Conseil régional d'Île de France CMA du Val d'Oise